meuse.fr



Actions éducatives

Le Département de la Meuse accorde des subventions pour soutenir les actions éducatives des collèges publics et privés du territoire.

Publié le 30 juin 2020

Un soutien départemental pour tous

Des subventions sont accordées par le Département pour participer aux actions éducatives, culturelles et sportives des collèges publics et privés sur l'ensemble du territoire.

Ces soutiens financiers permettent de prendre part aux projets innovants portés par les établissements, de participer aux frais de transport liés aux sorties pédagogiques, sportives ou culturelles, de soutenir les options et sections Jeunes Sapeurs Pompiers ou encore de participer aux coûts dans les voyages organisés en Europe.



Le Département intervient financièrement en soutien des actions éducatives et pédagogiques proposés par les collèges meusiens à hauteur de 267 000 € en moyenne par an.

CONTACT



SERVICE COLLÈGES



♥ Hôtel du Département Place Pierre-François Gossin BP 50514 55012 BAR LE DUC

